

L'Anse-Saint-Jean, le 4 juillet 2016.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Coté
 Monsieur Graham Park
 Monsieur Éric Thibeault

Est absent : Monsieur Victor Boudreault

212-2016
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par , appuyé par .

213-2016
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de juin 2016
- 5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Demande d'aide financière - Musique en fête
 - 6.2 Demande de participation financière - Fête de la Vierge
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1 Offre d'achat terrain au Mont Édouard
 - 7.2 Vente de terrain appartenant à la municipalité
 - 7.3 Vente de terrain au Mont Édouard - Renouvellement de mandat
 - 7.4 Image de marque
 - 7.5 Règlement dans le dossier de M. Mario Martel
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Embauche de personnel temporaire d'été
 - 8.2 Responsable de l'eau potable
 - 8.3 Avis de motion gestion des matières résiduelles - MRC
- 9. URBANISME**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure Monsieur Tanka G. Tremblay
 - 9.2 Demande de permis de construction - Monsieur Toan Nguyen et madame Audrey Ouellet
 - 9.3 Demande de dérogation mineure - M. Yvan Minier
 - 9.4 Demande permis de construction - Monsieur Bruno Girard
 - 9.5 Permis de construction - Monsieur Daniel Lemay

- 9.6 Avis de motion Modification au règlement de zonage - Zone 144A
- 9.7 Demande de permis lotissement - procédure
- 9.8 Demande de dérogation mineure - M. Francois Laplante
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.1 Ordonnance de MDDELCC concernant le barrage d'Hydro Morin
- 10.2 Achat de deux "bunkers"
- 10.3 Participation financière - Fond conjoncturel de développement
- 11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 11.1 Avance de gestion pour le Mont Édouard
- 11.2 MRC - Fond des territoires projet structurant - Demande des Quatre saisons d'Édouard
- 11.3 Fond du surplus du 175ième
- 11.4 Adoption des prévisions budgétaires 2016-2017 du Mont Édouard
- 11.5 Dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire du Canada PIC150
- 12. VARIA**
- 12.1 Demande du comité « Sentiers des 21 »
- 13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

214-2016

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUIN 2016

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016 soit accepté sans modification.

215-2016

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUIN 2016

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer du mois de juin 2016 au montant de 101 560.47\$ et des paiements directs au montant de 10 613.55\$, tel que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

216-2016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MUSIQUE EN FÊTE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 50.00\$ pour l'activité Musique en Fête.

217-2016

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE - FÊTE DE LA VIERGE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 50\$ à titre de participation financière pour la célébration entourant la Fête de la Vierge Notre-Dame-Du-Saguenay qui aura lieu le 14 août prochain

218-2016

OFFRE D'ACHAT TERRAIN AU MONT ÉDOUARD

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre d'achat déposée par M. Daniel Lemay et Mme Sylvaine Roy au montant de 21,216.35\$ taxes en sus pour le terrain portant le no 57-1-4-7, au cadastre officiel du Canton de Saint-Jean, rang 1

219-2016

VENTE DE TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'aller en appel d'offre pour la vente du terrain appartenant à la municipalité situé au coin de la route 170 et de la rue Côté et que le prix de vente minimum soit de 10 000\$.

220-2016

VENTE DE TERRAIN AU MONT ÉDOUARD - RENOUVELLEMENT DE MANDAT

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le mandat de M. Réjean Boudreault aux mêmes conditions que celle établies précédemment à titre de représentant de la municipalité pour la vente des terrains municipaux dans le développement au Mont Édouard

221-2016

IMAGE DE MARQUE

CONSIDÉRANT QU'il y a eu présentation au du conseil municipal, du comité touristique ainsi que du comité de consultation, du concept concernant l'image de marque pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les commentaires sont très favorables à cette nouvelle version de l'image de marque;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aller de l'avant en adoptant ce nouveau concept proposé et obtenir tout droit réservé pour ledit concept;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le concept d'image de marque présenté, tant au niveau du logo que du slogan et d'entreprendre les procédures légales nécessaires pour l'enregistrement de ce concept de manière à garantir son exclusivité pour l'Anse-Saint-Jean.

222-2016

RÈGLEMENT DANS LE DOSSIER DE M. MARIO MARTEL

CONSIDÉRANT QU'en 2004, M. Mario Martel a effectué des travaux à la décharge du Lac Simon;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, la MRC du Fjord-du-Saguenay a effectué des travaux de remise en état;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû rembourser à la MRC du Fjord-du-Saguenay le coût des travaux effectués au montant de 43 625,58 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 5 octobre 2015, la Municipalité de L'Anse-St-Jean a déposé devant la Cour du Québec, chambre civile, une requête introductive d'instance contre M. Mario Martel lui réclamant une somme de 43 625,58 \$ pour des travaux effectués par la MRC du Fjord-du-Saguenay à la décharge du Lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Martel conteste cette réclamation de la Municipalité de L'Anse-St-Jean;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à la requête introductive d'instance de la municipalité, M. Mario Martel a l'intention de requérir de la municipalité des dommages et intérêts pour les troubles et inconvénients ainsi que pour la perte d'un accès au-dessus de la décharge du Lac Simon à sa propriété, en plus de la perte de valeur du terrain du fait que l'exutoire est, selon lui, nettement trop large par rapport à ce qui existait naturellement avant 2004;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a financièrement avantage à régler hors Cour ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la municipalité, après la tenue d'une conférence de règlement hors Cour le 28 juin 2016, recommandent à la municipalité de régler hors Cour ce dossier pour une somme de 17 500 \$ que M. Mario Martel versera à la municipalité au plus tard le 1er août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte la recommandation de ses procureurs et règle hors Cour le litige l'opposant à M. Mario Martel dans le dossier de la Cour du Québec, chambre civile, portant le numéro 150-22-010420-153, aux conditions suivantes :

1. M. Mario Martel verse la somme de 17 500 \$ à la Municipalité de L'Anse-St-Jean au plus tard le lundi, 1er août 2016.

2. En considération de ce paiement, M. Martel et la Municipalité de L'Anse-St-Jean se donnent quittance mutuelle et finale concernant les faits allégués dans la requête introductive d'instance, incluant la demande reconventionnelle annoncée par M. Martel, ainsi que pour tout dommage que ce soit subit par celui-ci, s'il en est.

3. Chaque partie assumant ses frais de justice.

223-2016

EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE D'ÉTÉ

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager M. Marc Côté à titre d'employé temporaire au service des travaux publics, selon les conditions de travail prévues dans la convention collective.

224-2016

RESPONSABLE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose plus des services d'une personne spécialisée pour la gestion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer aux exigences du MAMOT et du MDDELCC en matière de gestion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Réjean Boudreault qui était inspecteur municipal jusqu'en 2014, possède les compétences pour assurer les fonctions de responsable en eau potable;

Il est proposé par appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Monsieur Réjean Boudreault à titre d'employé temporaire spécialisé responsable de l'eau potable.

225-2016

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN PROJET DE RÈGLEMENT DE LA MRC AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LA MUNICIPALISATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Coté que dans une assemblée ultérieure sera déposé un projet de règlement concernant un projet de règlement de la MRC ayant pour objet de décréter la municipalisation de la collecte des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions (ICI).

226-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE MONSIEUR TANKA G. TREMBLAY

CONSIDÉRANT que le terrain faisant l'objet de la demande est situé dans une zone partiellement desservi;

CONSIDÉRANT que l'emplacement respecte tout de même la superficie minimale de 2000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les terrains avoisinants sont tous subdivisés et que ces derniers ont en moyenne une profondeur de 50 mètres.

Il est proposé par, appuyé par Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure de Monsieur Tanka G. Tremblay.

227-2016

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR TOAN NGUYEN ET MADAME AUDREY OUELLET

CONSIDÉRANT que le plan déposé est conforme au règlement de zonage # 89-107;

CONSIDÉRANT que le plan déposé est conforme au P.I.I.A. de la zone 169R du développement domiciliaire du Mont-Édouard;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que recommandé par le CCU, la demande de permis de construction de monsieur Toan Nguyen et madame Audrey Ouellet situé sur le terrain du cadastre 58-1-1 sur la rue de Vébron

228-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - M. YVAN MINIER

CONSIDÉRANT que la demande ne fait pas partie du zonage urbain;

CONSIDÉRANT que le secteur concernant la demande est semi-agricole;

CONSIDÉRANT que le garage ne sera pas visible du chemin;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du CCU et d'autoriser la demande de dérogation mineure de M. Yvan Minier.

229-2016

DEMANDE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR BRUNO GIRARD

CONSIDÉRANT que le plan déposé est conforme au règlement de zonage # 89-107;

CONSIDÉRANT que le plan déposé est conforme au P.I.I.A. de la zone 169R du développement domiciliaire du Mont-Édouard;

Il est proposé par, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter tel que recommandé par le CCU, la demande de construction de monsieur Bruno Girard situé sur le lot 58-1-4-8 sur la rue de la Canourgue

230-2016

PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR DANIEL LEMAY

CONSIDÉRANT que le plan déposé est conforme au règlement de zonage # 89-107;

CONSIDÉRANT que le plan déposé est conforme au P.I.I.A. de la zone 169R du développement domiciliaire du Mont-Édouard;

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que recommandé par le CCU, la demande de construction de monsieur Daniel Lemay situé sur le terrain du cadastre 57-1-4-7 sur la rue de Canourgue.

231-2016

AVIS DE MOTION CONCERNANT MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 89-107, ZONE 144-A

Avis de motion est donné par Monsieur Éric Thibeault que dans une assemblée ultérieure sera déposé un projet de règlement concernant la modification au règlement de zonage 89-107 pour la zone 144-A.

232-2016

DEMANDE DE PERMIS LOTISSEMENT - PROCÉDURE

CONSIDÉRANT que la réglementation ne l'oblige pas l'approbation par le conseil municipal des permis de lotissement:

CONSIDÉRANT que les demandes de permis de lotissement seront quand même déposées au comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de ne plus apporter au conseil municipal les demandes de permis de lotissement sauf dans le cas de projet majeur ou en zonage vert.

233-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - M. FRANCOIS LAPLANTE

CONSIDÉRANT que seulement une partie du toit est plat;

CONSIDÉRANT qu'une prolongation du toit déjà prévue en style pergola donnera l'effet d'un toit en pente;

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure de M. François Laplante, conditionnellement à ce qu'il installe à la manière d'une pergola, une prolongation du toit au-dessus la terrasse et au minimum jusqu'à la moitié de celle-ci. Ce faux toit devra être en pente et non plat.

234-2016

ACHAT DE DEUX "BUNKERS"

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux " bunkers" au montant de 2880.00\$ taxes en sus

235-2016

PARTICIPATION FINANCIÈRE - FOND CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Bas-Saguenay veulent créer une régie inter-municipale en service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Bas-Saguenay ont déposé une demande de subvention au MAMOT dans le cadre du programme Fonds conjoncturel de développement;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet s'établit à 300 000 \$ et que la demande d'aide financière au MAMOT est de plus de 194 000 \$;

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean participe au montage financier pour la création de la régie inter-municipale pour un montant d'environ 10 000 \$.

236-2016

ORDONNANCE DU MDDELCC CONCERNANT LE BARRAGE HYDRO MORIN

CONSIDÉRANT l'ordonnance émise en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages par Le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES à l'endroit de HYDRO MORIN INC. Le 16 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ordonnance fait état de multiples communications et demandes adressées à HYDRO MORIN par la Direction de la sécurité des barrages depuis août 2006 pour lesquelles la Direction de la sécurité des barrages n'a toujours pas reçu satisfaction à ce jour ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes adressées à HYDRO MORIN visent à obtenir une étude laquelle devrait inclure les points suivants :

- Vérification de la stabilité du barrage ;
- Les recommandations de l'ingénieur des correctifs à apporter au Barrage eu égard aux règles de l'art et aux normes minimales de sécurité et aux délais nécessaires à leur mise en œuvre, le cas échéant ;
- Un sommaire du plan de gestion des eaux et la notification de transmission du plan de mesures d'urgence à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la population de L'Anse-Saint-Jean a le droit d'être informée et rassurée quant à la sécurité du barrage lequel est situé en amont du village ;

CONSIDÉRANT QU'une rupture du barrage aurait des conséquences importantes et désastreuses pour un grand nombre de citoyens et citoyennes de L'Anse-Saint-Jean installés sur les bords de la rivière Saint-Jean ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministre du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques de produire toute l'information pertinente et essentielle à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean afin de s'assurer de la sécurité du barrage de Hydro Morin Inc.

Et demander à Hydro Morin Inc. de déposer à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean les rapports et les études demandés par la Direction de la sécurité des barrages en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages tels que mentionnés dans l'ordonnance du Ministre du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

237-2016

AVANCE DE GESTION POUR LE MONT ÉDOUARD

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le déboursé des avances de gestion prévues au budget 2016 en quatre versements selon la convention de gestion entre la Société de développement et la municipalité pour la Station du Mont Édouard.

238-2016

MRC - FOND DES TERRITOIRES PROJET STRUCTURANT - DEMANDE DES QUATRE SAISONS D'ÉDOUARD

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de la Société de développement concernant le projet "Les quatre Saisons d'Édouard" déposée à la MRC dans le cadre du Fond des territoires

239-2016

FOND DU SURPLUS DU 175IÈME

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité du 175ième et de répartir le reste du fond soit un montant de 1995.00\$ de la façon suivante:

1000.00\$ au comité "Sentiers des vingt-un"

995.00\$ au comité des activités soulignant le 20ième anniversaire du déluge de 1996

240-2016

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016-2017 DU MONT ÉDOUARD

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des prévisions 2016-2017 du Mont Édouard avec des revenus de 938 635\$ et des dépenses de 814 182\$ dégageant un surplus de 124 453\$

241-2016

DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DU CANADA PIC150

CONSIDÉRANT QU'il y a un deuxième volet dans le cadre du Programme d'infrastructures communautaires PIC 150;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire poursuivre l'aménagement à la piscine du Mont Édouard avec l'implantation de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'aménagement et d'équipement répond aux critères du PIC 150;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire PIC 150 pour l'aménagement de jeux d'eau sur le site de la piscine au Mont Édouard.

242-2016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SENTIERS DES VINGT-UN

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant de 1000.00\$ au comité des Sentiers des Vingt-un pour leurs activités cette année.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants : Monsieur Anicet Gagné informe l'assemblée sur les points suivants:

- Activités commémoratives concernant le 20ième anniversaire du déluge de 1996 qui auront lieu les 16 et 17 juillet
- Succès de la fête des voisins qui a eu lieu le 11 juin

Monsieur Marcellin Tremblay informe l'assemblée sur les points suivants:

- Première édition du " FestiZen" qui aura lieu du 8 au 10 juillet prochain.

Monsieur Graham Park informe l'assemblée sur les points suivants:
Rencontre du comité MADA et suivi du plan d'action

Monsieur Éric Thibeault informe l'assemblée sur les points suivants:
- 2ième édition du Défi de la relève qui a amassé tout près de 10 000.00\$
- Inauguration du Skate parc jeudi le 7 juillet
- 7 permis pour de nouvelles constructions à date

Monsieur Lucien Martel informe l'assemblée sur les points suivants:
Continuité dans le développement domiciliaire malgré la situation économique de la région
Félicite les jeunes pour leur implication dans le projet du skate parc à l'école Fréchette

PÉRIODE DE QUESTIONS

243-2016
FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 201h13

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».